

IMMÉDIATEMENT : PREMIERS SOINS

En cas de piqûre, blessure ou contact sur peau lésée

Ne pas faire saigner la blessure, si elle ne saigne pas.
Nettoyer immédiatement la plaie (eau + savon) puis rincer.
Réaliser une antiseptie de la plaie à l'eau de Javel 9° dilué au 1/5 ou avec de la **Bétadine®** dermique (polyvidone iodée) ou de l'alcool à 70°, pendant **au moins 5 mn**.

En cas de projection dans les yeux

Rincer immédiatement et **abondamment** à l'eau courante (Lave-œil au plateau technique) et/ou au sérum physiologique **pendant au moins 5 mn**.
Retirer si c'est le cas, **les lentilles de contact**
Instiller un collyre antiseptique
Consulter un ophtalmologue le plus rapidement possible

En cas de projection sur une muqueuse

Rincer immédiatement et **abondamment** à l'eau pendant **au moins 5 mn**.
Désinfecter avec de la **Bétadine®** dermique (polyvidone iodée)

Projection d'un produit chimique ou toxique ou brûlures par produit chimique

Rincer abondamment avec de l'eau
Enlever ses vêtements en les découpant de haut en bas (Ne pas ôter les vêtements collés à la peau).
Consulter les fiches de données de sécurité des produits chimiques disponibles sur Kalilab.

Brûlures par la chaleur

Refroidir en faisant ruisseler de l'eau pendant **au moins 5 mn** jusqu'à l'arrivée des secours.
Eviter l'hypothermie.

Brûlures électriques

Allonger la victime (sauf si gêne respiratoire, la mettre en position mi-assise).
Surveiller la ventilation et la respiration en attendant les secours

Brûlures par inhalation

Surveiller la ventilation en position mi-assise.
Faire ruisseler de l'eau sur le visage en prenant garde de ne pas étouffer la victime.
Ne jamais donner à boire.

Brûlures par ingestion

Ne jamais donner à boire et ne pas faire vomir.
Laisser la victime dans sa position initiale et attendre les secours

DÈS LA 1ère HEURE QUI SUIV L'ACCIDENT pour un AES

Consulter rapidement (au mieux dans les 4 heures) un médecin référent ou un médecin du service des urgences ou contacter VIH Info soignant afin de :

- évaluer le risque de contamination virale
- obtenir des renseignements sur le patient source (pathologies, sérologies)
- consulter en urgence, en cas de **traitement prophylactique** il doit être réalisé **dans les 4 heures**
- signaler au médecin toute infection ou symptôme survenant dans les 6 mois et pouvant être en rapport avec une primo-infection avec le VIH (fièvre, asthénie, nausées, éruption cutanée).

À FAIRE DANS LES 24 HEURES

Déclarer l'accident du travail à votre **caisse de sécurité sociale** (formulaire S.6101), à votre **employeur et/ou à votre assureur** si vous avez contracté une assurance volontaire accident du travail (secteur libéral)
Consulter le médecin du travail ou votre médecin qui assurera votre **suivi médical et sérologique**.
Rq : les infirmiers libéraux doivent **souscrire une assurance volontaire** pour être couverts contre le risque de contamination professionnelle.



Localisation de la trousse de secours :



Centre anti-poison :
01 40 05 48 48
 (Hôpital F-WIDAL)



SOS Médecin :
01.47.07.77.77



SAMU : **15**



POMPIER :
18 ou 112



Service des urgences :

Médecin référent :



VIH Info soignants :
0 810 630 515
 (7j / 7 de 9h à 21h)



Médecin du travail :

